

92—Opérations des compagnies d'assurance-vie, à charte fédérale et à charte provinciale au Canada, en 1920.

Opérations accomplies par—	Assurances pri- es, net.	En vigueur au 31 déc. 1920, net.	Primes encaissées, net.	Pertes payées net.
	\$	\$	\$	\$
1. Compagnies à charte fédérale—				
(a) Assurance-vie.....	698,875,950	2,657,025,493	90,424,293 ¹	25,958,214
(b) Mutualités.....	17,050,791	202,755,305	3,736,822	3,652,824
Total.....	715,926,741	2,859,783,798	94,161,115¹	29,611,038
2. Compagnies à charte provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incor- porées.				
(i) Assurance-vie.....	4,460,566	14,056,022	432,717	60,434
(ii) Mutualités.....	3,499,929	99,671,928	2,096,149	1,898,572
(b) Dans les autres provinces—				
(i) Assurance-vie.....	1,290,950	3,905,264	106,744	15,818
(ii) Mutualités.....	3,836,800	57,107,001	647,059	567,193
Total, compagnies à charte provinciale.....	13,088,245	174,740,215	3,282,669	2,542,017
Grand total.....	729,014,986	3,034,524,013	97,443,784	32,153,055

¹Y compris \$206,246, capital de rentes viagères.

Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du directeur des assurances pour l'année 1880, qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois fournissant les cautionnements, une contre le bris des glaces et enfin une autre contre l'explosion des chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport de ce fonctionnaire pour l'année 1920 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il s'étend actuellement aux accidents, à la maladie, aux automobiles, cambriolages, explosions, faux, cautionnements, grêle, transit intérieur, responsabilité des patrons, aviation, bris des glaces, fuites der réservoirs, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, mortalité du bétail, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte aujourd'hui 120, dont 30 sont canadiennes, 32 britanniques et 58 étrangères; en outre 7 sociétés mutuelles ou de prévoyance assureraient leurs membres en 1920 sur la vie et contre la maladie.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à the Travellers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à the Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie.

Assurance des automobiles.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$5,164,897 en 1920; pendant ces dix années le nombre des compagnies est monté de 7 à 73.